

**Arrêté d'occupation du domaine public  
Fête des Voisins « Rue des Lauriers » – Arboretum**

**Le Maire de la commune d'Iffendic**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code de la voirie routière,  
Vu la demande présentée en date du 06/05/2024 de Madame TAVARSON Anne-Sophie qui souhaite organiser la fête des voisins « Rue des Lauriers » à l'arboretum à IFFENDIC, occupant temporairement le domaine public – le samedi 6 Juillet 2024 de 12h00 à 18h00,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public,

**ARRETE**

**Article 1.**

Le samedi 6 Juillet 2024 de 12h00 à 18h00, la fête des voisins est autorisée à s'installer sur l'arboretum à IFFENDIC.

**Article 2.**

Le demandeur s'engage à prendre en charge les déchets occasionnés par la présente manifestation et à remettre en état les espaces mis à sa disposition. Toute dégradation constatée devra être remise en état par le demandeur. Les frais relatifs aux travaux de remise en état seront alors à sa charge.

**Article 3.**

M. le commandant de Gendarmerie, M. le directeur des services techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Iffendic, le 07/05/2024

Le Maire  
Christophe MARTINS



**Mairie**

2 place de l'église 35750 Iffendic  
02 99 09 70 16 - mairie@iffendic.com  
www.iffendic.fr